



Note de présentation brève et synthétique

Budget primitif 2024

Budget principal du CCAS / Budgets annexes du CCAS

Sommaire

Préambule	2
I- Les équilibres globaux	4
II – Le Budget primitif 2024 en détail - Budget Principal du CCAS	5
A - La section de fonctionnement	5
B - La section d'investissement	9
III – Le Budget primitif 2024 en détail - Budget annexe des aides à domicile	10
IV – Le Budget primitif 2024 en détail - Budget annexe Foyer / portage	11
V – Le Budget primitif 2024 en détail - Budget annexe Tiers lieu numérique	13
A - La section de fonctionnement	13
B - La section d'investissement	17
Conclusion	18

Introduction

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son Conseil d'Administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. Le CCAS est un « établissement public administratif » avec une personnalité juridique de droit public, une existence administrative et financière distincte de la commune. Il est géré par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Préambule : Eléments relatifs au rapport :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

- Le principe d'**annualité** exprime l'idée que l'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes publiques et engager les dépenses ne vaut que pour une année.
- Le principe de **spécialité** concerne les dépenses autorisées par le budget : celles-ci sont spécialisées, selon une nomenclature budgétaire, ce qui signifie que l'exécutif doit utiliser les crédits ouverts, de manière limitative, selon leur destination telle qu'elle résulte du budget voté par le Conseil d'Administration
- Le principe d'**unité** signifie que le budget doit figurer dans un document unique, à des fins de lisibilité et de transparence. En pratique, ce principe connaît de nombreux aménagements (budgets annexes, décisions modificatives en cours d'exercice, ...)
- L'**universalité** budgétaire impose que le budget décrive, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des dépenses et des recettes. Là encore, il s'agit d'assurer la sincérité et la transparence de l'acte budgétaire
- Le principe d'**équilibre** réel signifie que budget d'une commune comporte deux sections, qui doivent être équilibrées, avec une balance recettes/dépenses

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 13 avril 2024.

Il a été bâti sur les principes et engagements du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 5 mars 2024 et établi avec la volonté de :

- Assurer un socle commun sur les politiques de solidarité pour l'ensemble des Saint-Marcellinois et développer des politiques renforcées pour les plus précaires, en accentuant notre soutien aux personnes en difficulté ou en situation de risque comme les personnes âgées dont les revenus sont en-dessous du seuil de pauvreté, les femmes victimes de violence ou encore les étudiants qui pourraient décrocher,
- Conforter le développement de la vie associative dans laquelle le service public municipal trouve un prolongement,
- Mobiliser toutes nos forces pour l'insertion et le développement social des populations prioritaires,
- Renforcer l'offre existante pour la parentalité et la jeunesse et renforcer l'offre existante globale (jardin partagé, permanence santé social, ...) et mieux la valoriser,
- Promouvoir une économie plus sociale et plus solidaire et encourager l'innovation sociale et les emplois d'utilité sociale,
- Soutenir aux côtés du Centre Hospitalier Intercommunal et du Contrat Local de Santé porté par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, les actions de prévention et de santé, les soins de santé sur le territoire.

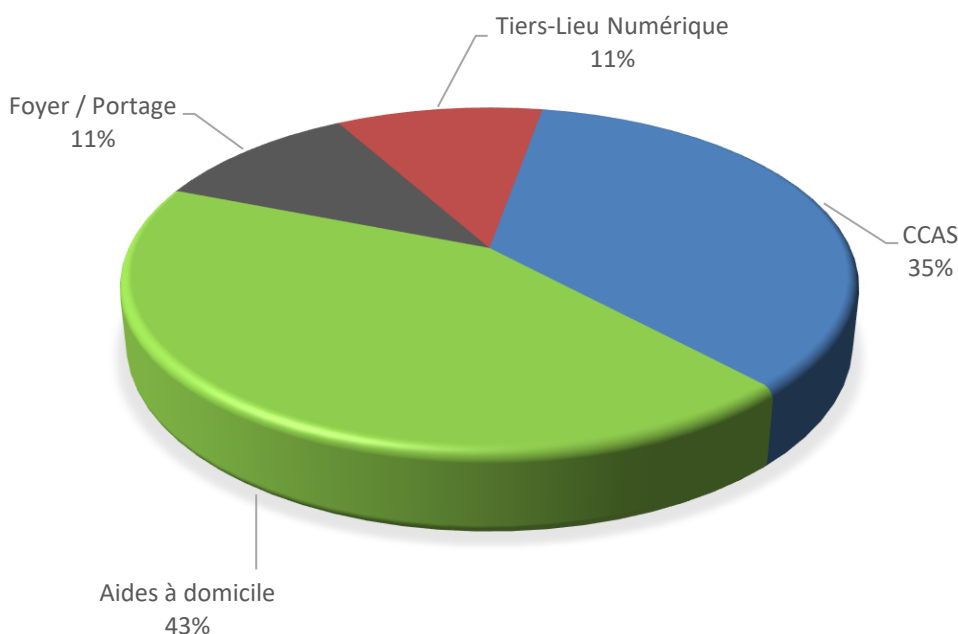
Le budget 2024 est voté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2023.

I – Les équilibres globaux

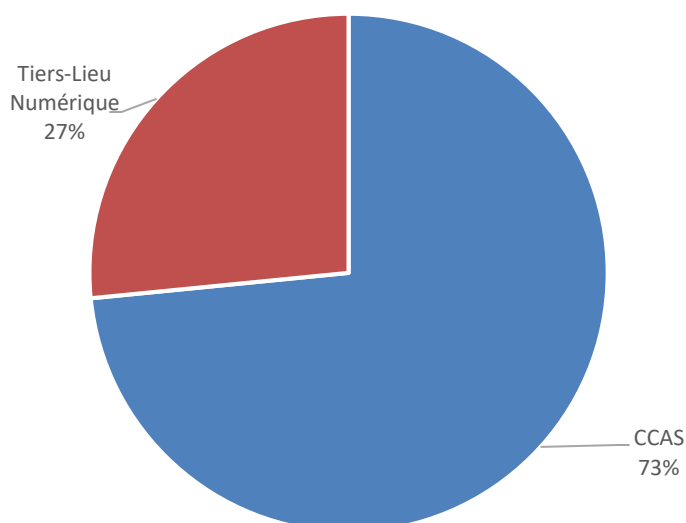
Le Budget Primitif 2024 atteint un volume global de près de 2,5 millions d’euros équilibré en dépenses et en recettes, réparti de la manière suivante :

- Investissement : 167 572€
- Fonctionnement : 2 456 666€

Répartition des budgets dans les dépenses globales de fonctionnement du CCAS



Répartition des dépenses d'investissement par budget du CCAS



II – Le Budget primitif 2024 en détail - Budget Principal du CCAS

A - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS.

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2024 sont estimées en baisse de 6%. Cette évolution résulte de plusieurs facteurs :

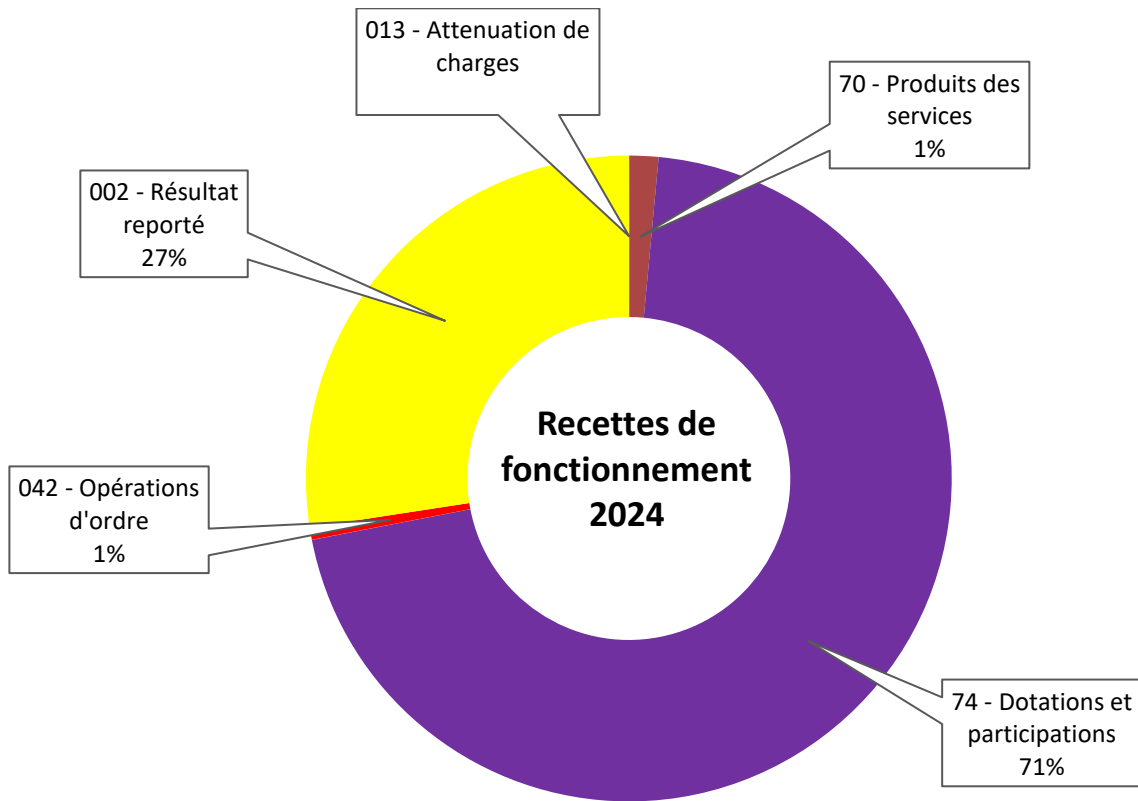
- Les moindres remboursements au titre de l'assurance statutaire (chapitre 013)
- Les plus faibles refacturations entre budget (chapitre 70)
- Une évaluation à la baisse des recettes versées par la CAF à l'Espace de Vie Sociale

Evolution des recettes de fonctionnement 2021 / 2024

Recettes de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024
013 - Attenuation de charges	5 500	15 500	15 500	650	-96%
70 - Produits des services	16 500	33 100	28 500	21 025	-26%
74 - Dotations et participations	967 750	847 500	1 085 500	1 035 470	-5%
75 - Autres produits de gestion courante	900	151	1	151	21148%
	990 650	896 251	1 129 501	1 057 296	-6%
77 - Produits exceptionnels	0	0	0	0	-
042 - Opérations d'ordre	0	9 000	9 000	9 000	0%
002 - Résultat reporté	372 834	399 252	402 247	402 954	0%
	1 363 484	1 304 503	1 540 748	1 469 250	-5%

Répartition des recettes de fonctionnement 2024

Recettes de fonctionnement 2024	1 469 250
013 - Attenuation de charges	650
70 - Produits des services	21 025
74 - Dotations et participations	1 035 470
75 - Autres produits de gestion courante	151
042 - Opérations d'ordre	9 000
002 - Résultat reporté	402 954



Plus de 70% des recettes de fonctionnement du CCAS sont issues des dotations et participations. 27% des recettes sont constituées des excédents antérieurs dégagés grâce à une gestion rigoureuse.

2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement progressent de 1%.

Le chapitre 011 regroupe les dépenses à caractère général (eau, électricité, assurances, honoraires, prestations de services), il est présenté au BP 2023 en hausse par rapport à 2023 (+19%).

Le chapitre 012 présente une augmentation notable de 15%.

Cette augmentation résulte de plusieurs facteurs :

- les évolutions législatives et réglementaires (majoration de 5 points d'indice pour tous les agents, augmentation du smic au 1er janvier (+1,13%), dé plafonnement de la cotisation patronale vieillesse,

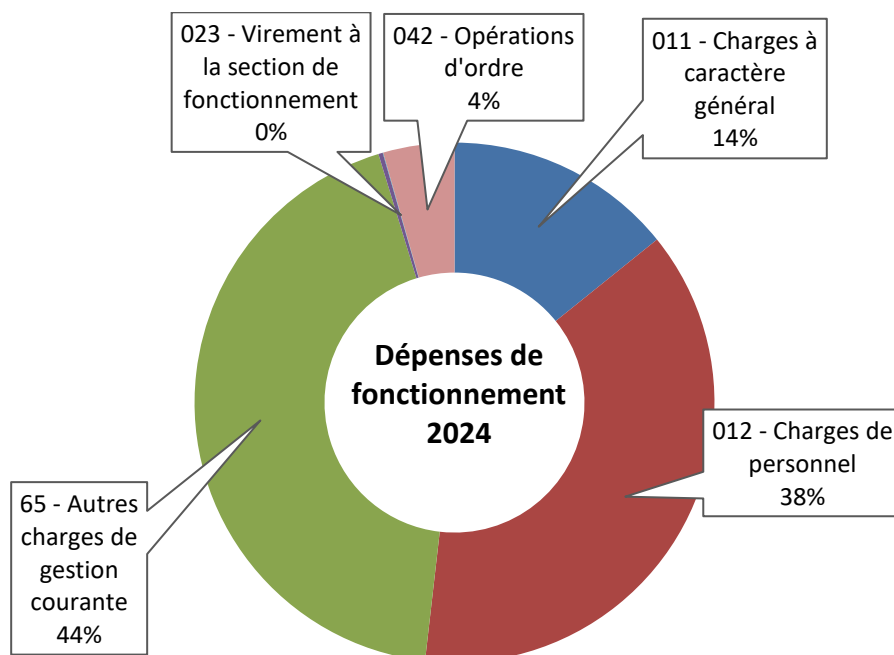
- le glissement vieillissement technicité (GVT) dont les avancements de grade au choix de la collectivité,
- le choc d'attractivité des emplois assumé par la ville et son CCAS en tant qu'employeurs (prise en compte de l'expérience dans les rémunérations, évolution des chèques déjeuner)
- l'accompagnement des transitions professionnelles et des parcours professionnels individuels,

En raison du changement de nomenclature comptable, les subventions versées par le CCAS aux budgets annexes ne sont plus comptabilisées au chapitre 67 mais au chapitre 65.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2021 / 2024

Dépenses de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024
011 - Charges à caractère général	165 860	168 262	175 525	208 812	19%
012 - Charges de personnel	394 670	443 700	481 700	552 407	15%
65 - Autres charges de gestion courante	88 801	88 464	82 132	638 531	677%
67 - Charges exceptionnelles	557 425	498 462	648 175	4 000	-99%
6817 - Dotations provisions semi-budgétaire				500	-
	1 206 756	1 198 888	1 387 532	1 404 250	1%
022 - Dépenses imprévues	89 000	56 615	97 216	0	-100%
023 - Virement à la section de fonctionnement	26 728	0	10 000	0	-100%
042 - Opérations d'ordre	41 000	49 000	46 000	65 000	41%
	1 363 484	1 304 503	1 540 748	1 469 250	-5%

Dépenses de fonctionnement 2024	1 469 250
011 - Charges à caractère général	208 812
012 - Charges de personnel	552 407
65 - Autres charges de gestion courante	638 531
67 - Charges exceptionnelles	4 000
6817 - Dotation provision	500
022 - Dépenses imprévues	0
023 - Virement à la section de fonctionnement	0
042 - Opérations d'ordre	65 000



Les dépenses de fonctionnement du CCAS sont principalement constituées des charges de personnel (38%), des charges courantes (44%) et des charges à caractère général (14%).

B - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine du CCAS.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création
- En recettes : deux types de recettes coexistent :
 - o les recettes dites patrimoniales
 - o les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

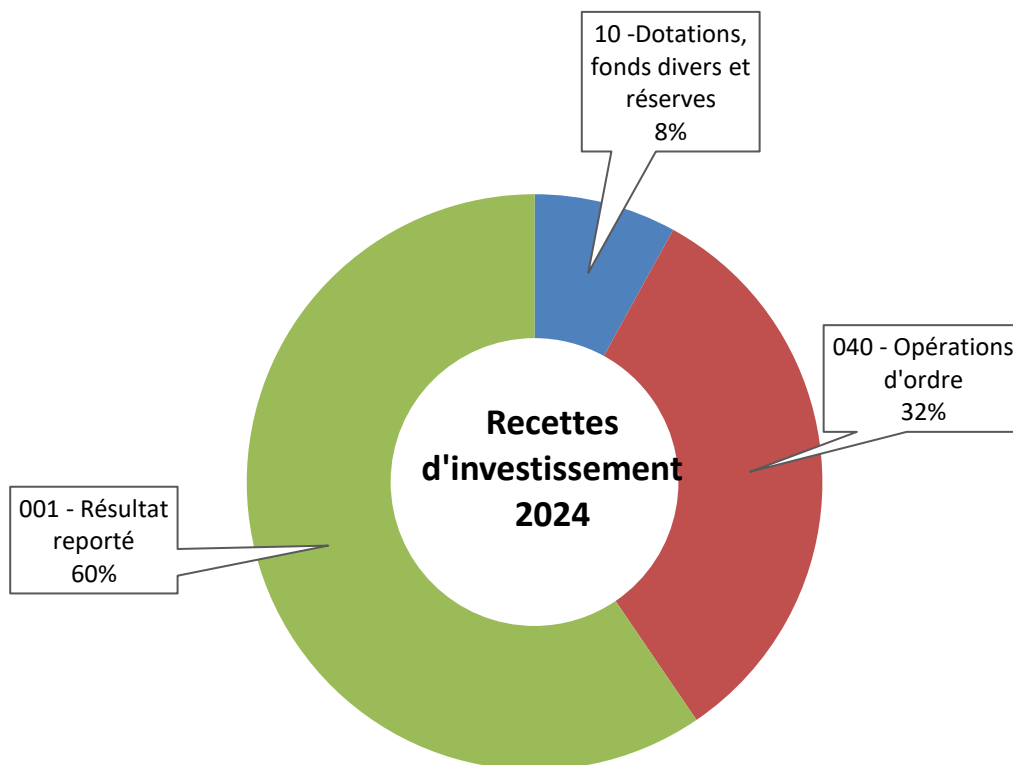
1) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2024 sont en hausse de 17% pour revenir à leur niveau de 2023.

Evolution des recettes d'investissement 2021 / 2024

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024
13 - Subventions d'investissement	14 600	0	0	0	-
10 -Dotations, fonds divers et réserves	38 155	4 160	25 001	16 001	-36%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	8 000	0	0	0	-
040 - Opérations d'ordre	41 000	49 000	46 000	65 000	41%
001 - Résultat reporté	61 470	77 225	89 294	119 062	33%
021 - Virement de la section de fonctionnement	26 728	0	10 000	0	-100%
	189 953	130 385	170 295	200 063	17%
RAR BP	30 000	0	0	0	-
	219 953	130 385	170 295	200 063	17%

Recettes d'investissement 2024	200 063
10 -Dotations, fonds divers et réserves	16 001
040 - Opérations d'ordre	65 000
001 - Résultat reporté	119 062
021 - Virement de la section de fonctionnement	0



2) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2024 concernent principalement l'acquisition de mobilier et matériel informatique.

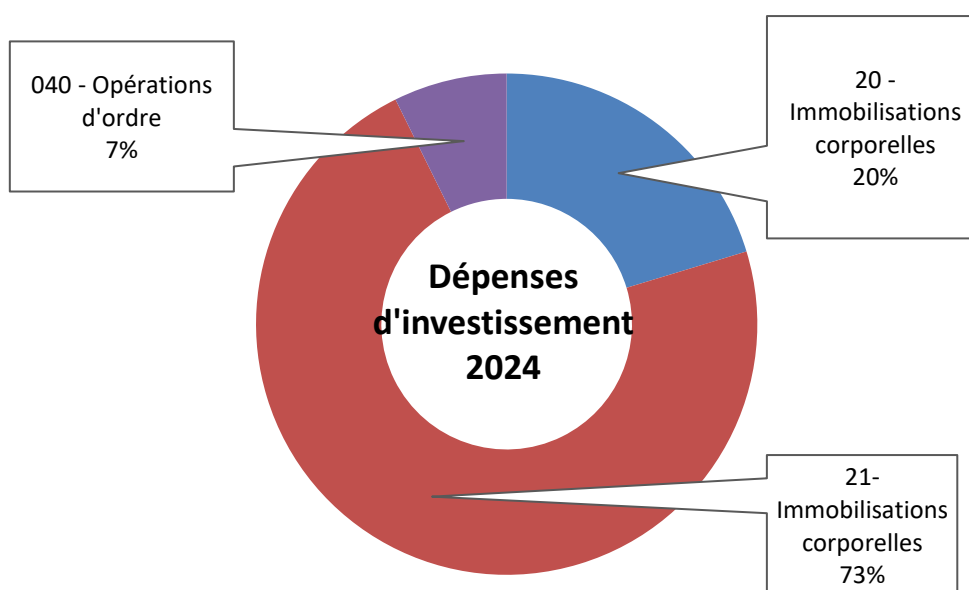
Le budget d'investissement 2024 est baisse de 23%. En 2023, le CCAS a porté des travaux exceptionnels d'aménagement de la Maison Beausoleil. Ceux-ci devraient s'achever en avril, le Centre social exercera la majorité de ses missions dans cet espace réaménagé complètement selon les besoins de son activité.

Evolution des dépenses d'investissement 2021 / 2024

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024
20 - Immobilisations incorporelles	0	4 885	0	25 000	-
21- Immobilisations corporelles	90 000	116 500	150 000	89 057	-41%
020 - Dépenses imprévues	5 828	0	1 545	0	-100%
040 - Opérations d'ordre	0	9 000	9 000	9 000	0%
	95 828	130 385	160 545	123 057	-23%
RAR BP	124 125		9 750	0	-100%
	219 953	130 385	170 295	123 057	-28%

Dépenses d'investissement 2024 *	123 057
20 - Immobilisations corporelles	25 000
21- Immobilisations corporelles	89 057
020 - Dépenses imprévues	0
040 - Opérations d'ordre	9 000

* hors RAR



93 % des dépenses d'investissement du CCAS sont liées à des dépenses d'immobilisations corporelles ou incorporelles, le reste est composé des amortissements.

III – Le Budget primitif 2024 en détail - Budget annexe des aides à domicile

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des Aides à domicile affichent une baisse de 13%.

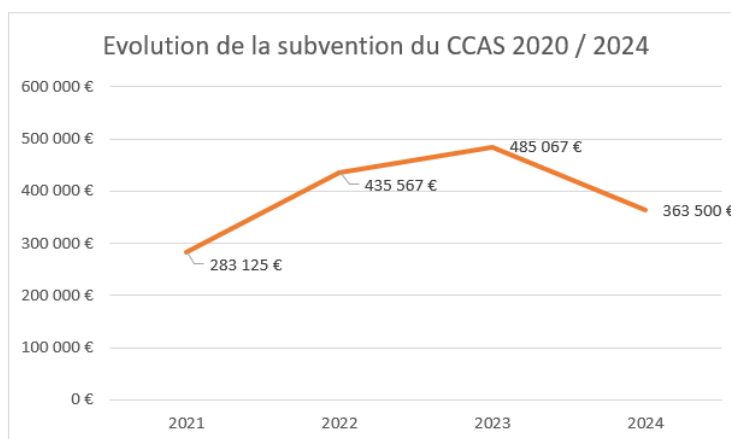
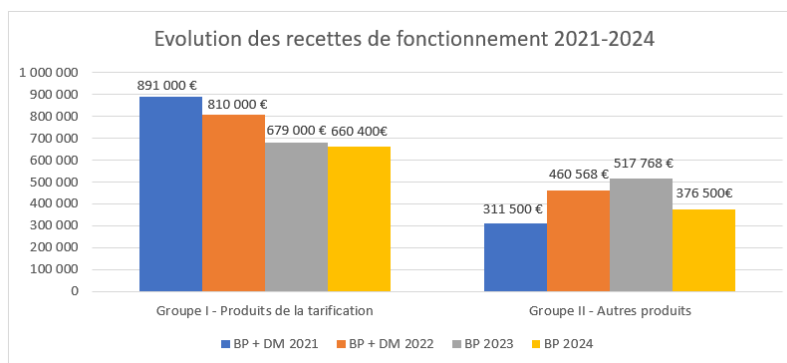
Les évolutions concernent principalement le Groupe I « Produits de la tarification » qui regroupe les recettes provenant du Département et des autres financeurs. Cette évolution s'explique par une contraction de l'activité.

Le groupe II « Autres produits relatifs à l'exploitation » présente une subvention du CCAS estimée en baisse de 27%.

Le compte 002 « excédent antérieur » affiche un solde créditeur de 10 920€.

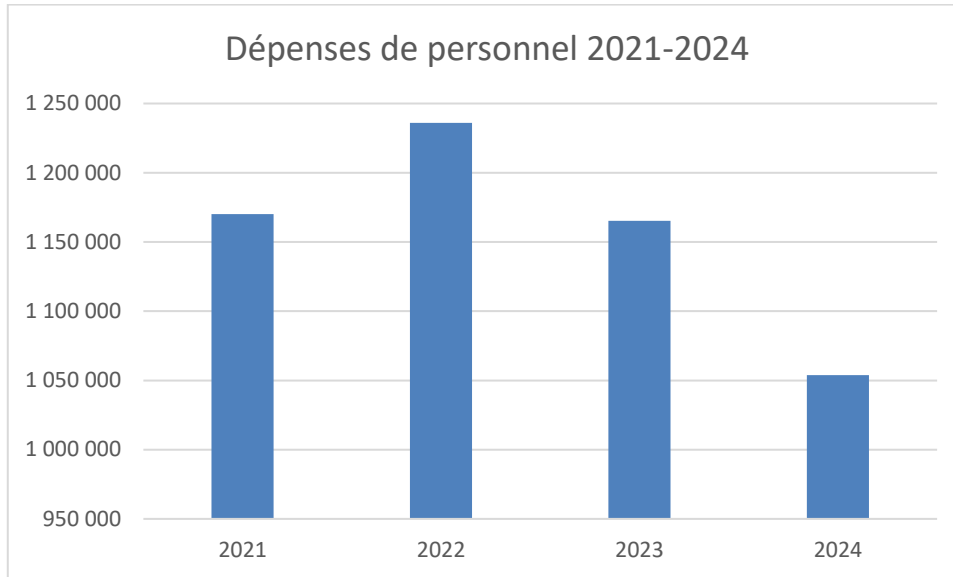
Evolution des recettes d'exploitation 2021 / 2024

Recettes de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024
Groupe I - Produits de la tarification	891 000	810 000	679 000	660 400	-3%
Groupe II - Autres produits	311 500	460 568	517 768	376 500	-27%
Groupe III - Produits financiers et exceptionnels	73	0	0	6 000	-
	1 202 573	1 270 568	1 196 768	1 042 900	-13%
002 - Résultat reporté	7 142	9 932	10 824	10 920	1%
	1 209 715	1 280 500	1 207 592	1 053 820	-13%

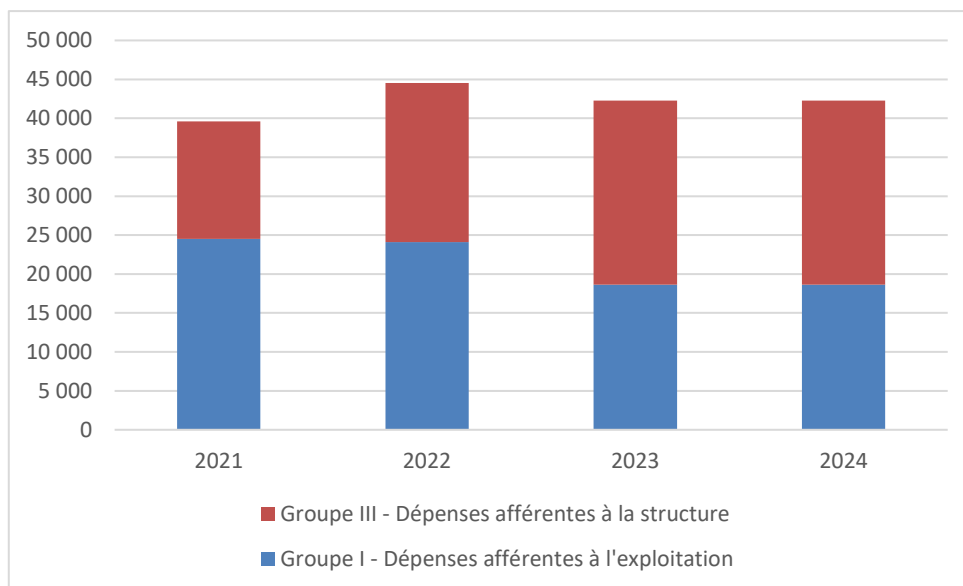


2) Les dépenses de fonctionnement

En 2024, les dépenses de fonctionnement se contractent de la même manière que les recettes.
Les dépenses de personnel poursuivent une baisse continue depuis les trois derniers exercices.



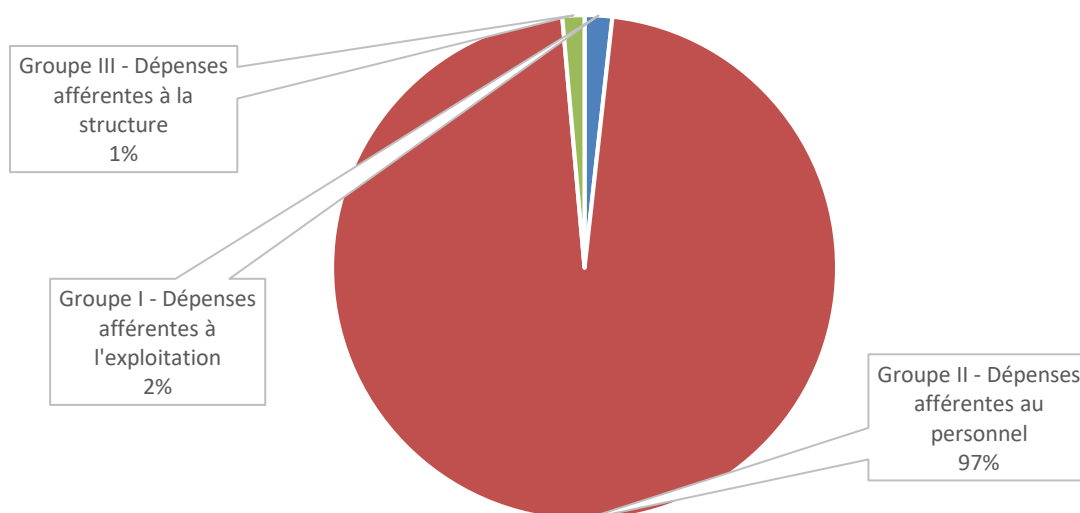
Hors dépenses de personnel, les charges liées à l'exploitation et celles relatives à la structure restent stables.



Evolution des dépenses d'exploitation 2021 / 2024

Dépenses de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation	24 500	24 120	18 640	18 590	0%
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	1 170 115	1 235 950	1 165 301	1 020 328	-14%
Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	15 100	20 430	23 651	14 902	-59%
	1 209 715	1 280 500	1 207 592	1 053 820	-15%

Répartition des dépenses de fonctionnement 2024



IV – Le Budget primitif 2024 en détail - Budget annexe Foyer / portage

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2024 du foyer sont stables par rapport aux recettes prévues au BP 2023.

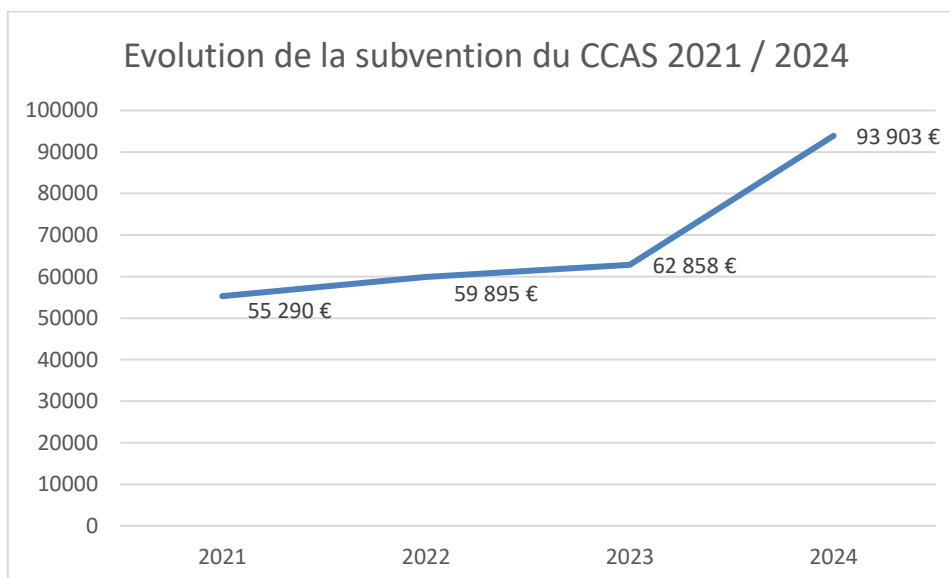
Le Groupe I « Produits de la tarification » est évalué est baisse pour revenir à son niveau de 2021. L'activité du portage est en baisse en raison de l'instauration de la tarification sociale impactant les classes les plus aisés qui font le choix de=autres prestataires.

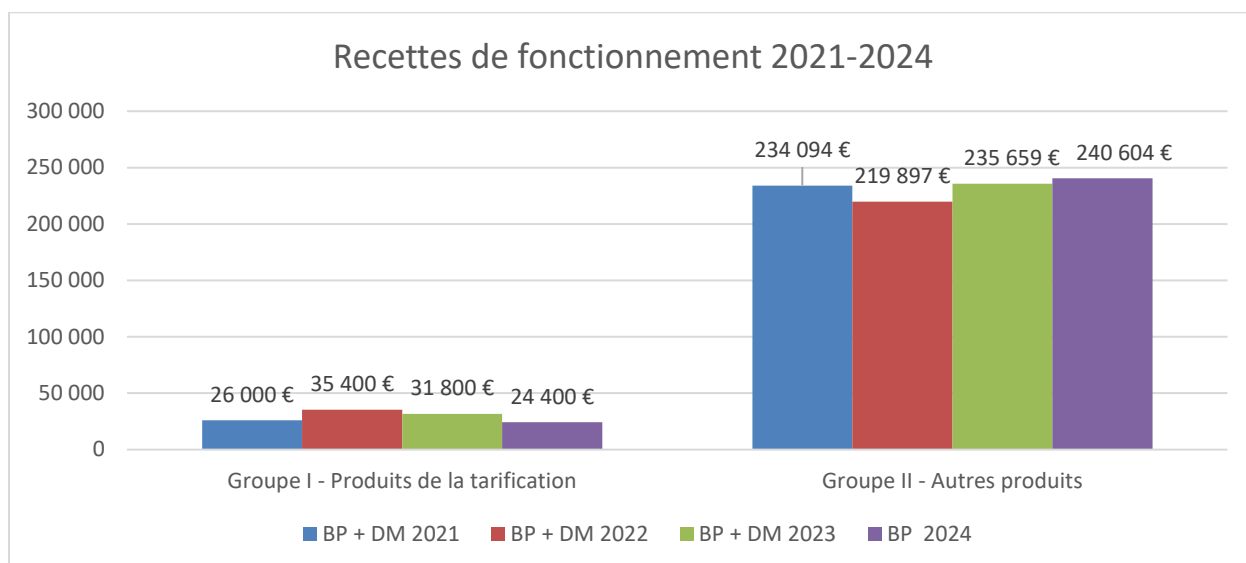
Le groupe II « Autres produits relatifs à l'exploitation » progresse de 2%.

La subvention du CCAS au foyer s'ajuste en conséquence pour assurer l'équilibre du budget et connait une hausse de près de 50%.

Evolution des recettes d'exploitation 2021 / 2024

Recettes de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP + DM 2023	BP 2024	Evolution 2023 / 2024
Groupe I - Produits de la tarification	26 000	35 400	31 800	24 400	-23%
Groupe II - Autres produits	234 094	219 897	235 659	240 604	2%
Groupe III - Produits financiers et exceptionnels	0	0	0	0	
	260 094	255 297	267 459	265 004	-1%
002 - Résultat reporté	2 096	2 143	2 454	2 743	12%
	262 190	257 440	269 913	267 747	-1%





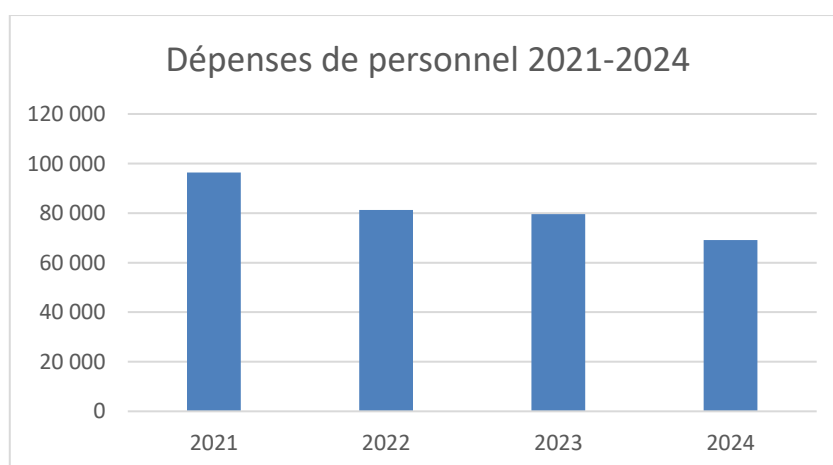
2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2024 sont quasi stables (-1%). Les dépenses relatives à l'exploitation progressent de 5% en raison de l'augmentation du budget consacré à l'alimentation et à l'énergie (+5%).

Les dépenses de personnel diminuent de 13% en raison de l'optimisation des remplacements.

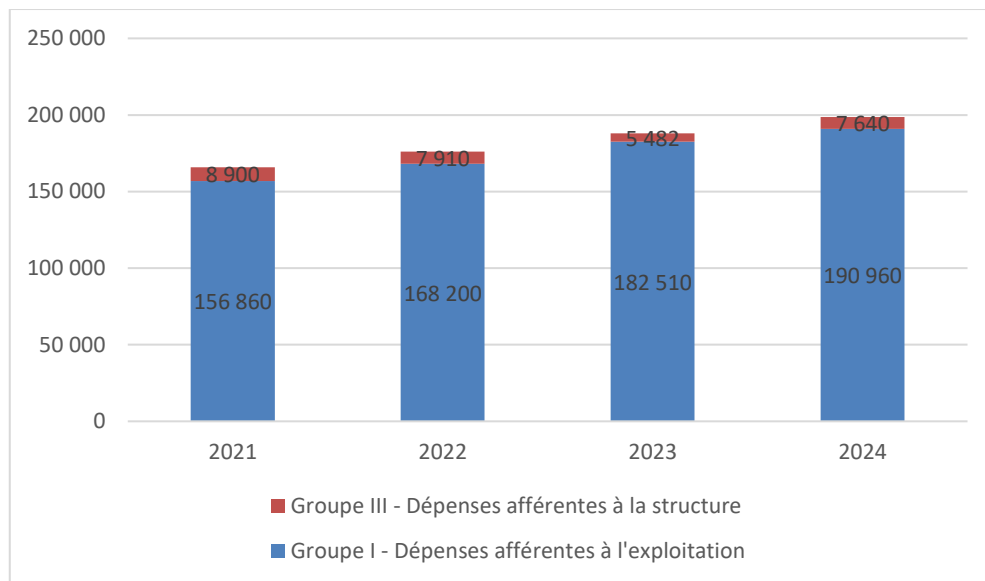
Evolution des dépenses d'exploitation 2021 / 2024

Dépenses de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP + DM 2023	BP 2024	Evolution 2023 / 2024
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation	156 860	168 200	182 510	190 960	5%
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	96 430	81 330	79 621	69 147	-13%
Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	8 900	7 910	7 782	7 640	-2%
	262 190	257 440	269 913	267 747	-1%



Hors dépenses de personnel, les dépenses d'exploitation (achat de denrées alimentaires) sont majoritaires dans les postes de dépenses.

L'année 2024 est marquée d'incertitude à ce sujet dans la mesure où le marché de restauration sera renouvelé en cours d'année. Nous serons particulièrement vigilant et rigoureux au suivi de ce nouveau prestataire afin de garantir un fort niveau de satisfaction pour les usagers de ce service.



VI – Le Budget primitif 2024 en détail - Budget annexe Tiers-lieu numérique

A - La section de fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

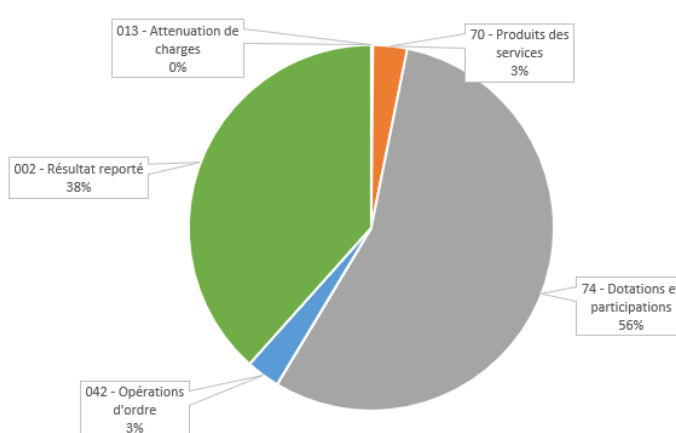
Les recettes de fonctionnement 2024 du Tiers-lieu numérique progressent de 7% pour parvenir à un niveau de recettes équivalent à une activité au fil de l'eau.

La majeure partie des recettes de fonctionnement de l'équipement sont issues de la subvention d'équilibre versée du CCAS au Tiers-Lieu. Elle représente près de 150 000€. La subvention au poste de Conseiller numérique d'un montant de 25 000€ est arrivée à son terme sans pouvoir être remplacée par une autre subvention.

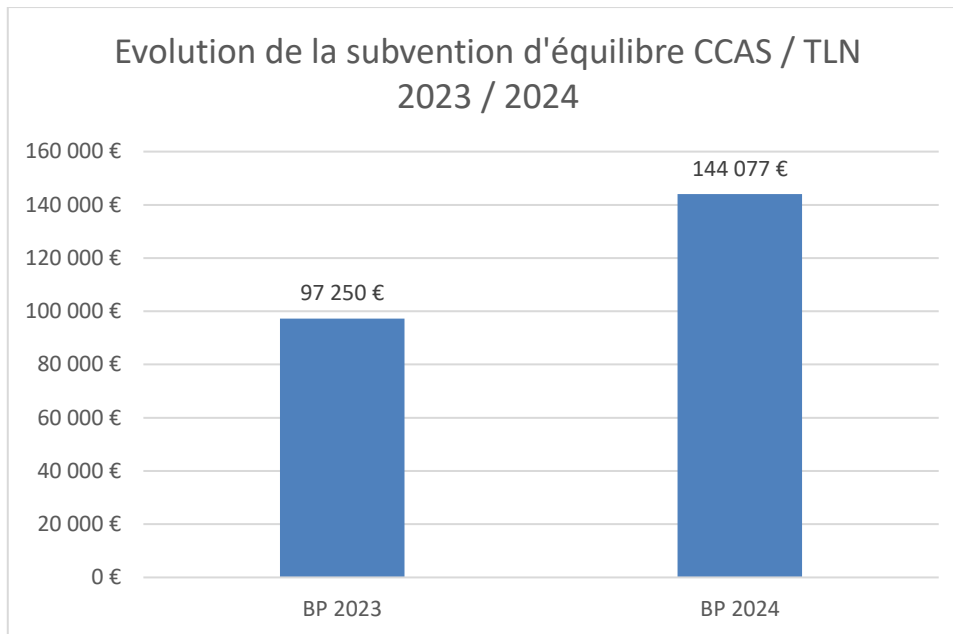
Le chapitre 70 retrace, quant à lui, les produits des services, l'équipement peine à facturer des prestations. Cette recette est estimée en baisse de 30%.

Recettes de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024
013 - Atténuation de charges		500	5 500	400	-93%
70 - Produits des services	3 000	12 600	11 680	8 100	-31%
74 - Dotations et participations	218 010	70 000	123 730	148 237	20%
75 - Autres produits de gestion courante		13 301	1	1	0%
042 - Opérations d'ordre		8 000	7 500	8 000	7%
002 - Résultat reporté	0	129 021	102 173	102 591	0%
	221 010	233 422	250 584	267 329	7%

Recettes de fonctionnement 2024	267 329
013 - Atténuation de charges	400
70 - Produits des services	8 100
74 - Dotations et participations	148 237
75 - Autres produits de gestion courante	1
042 - Opérations d'ordre	8 000
002 - Résultat reporté	102 591



Le CCAS compense la baisse de recette des autres financeurs par l'augmentation de sa subvention d'équilibre afin d'équilibrer les budgets de l'équipement.

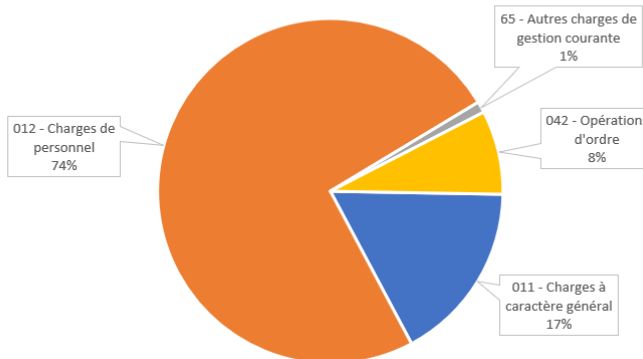


2) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	BP 2024	Variation 2023/2024
011 - Charges à caractère général	65 950	53 950	32 590	45 260	28%
012 - Charges de personnel	155 058	145 080	181 694	198 268	8%
65 - Autres charges de gestion courante	2	10	1 300	2 801	54%
022 - Dépenses imprévues	0	12 300	16 000	0	-
042 - Opérations d'ordre	0	20 000	19 000	21 000	10%
023 - Virement à la section d'investissement	0	2 082	0	0	-
	221 010	233 422	250 584	267 329	6%

Dépenses de fonctionnement 2024	Montant
011 - Charges à caractère général	45 260
012 - Charges de personnel	198 268
65 - Autres charges de gestion courante	2 801
042 - Opérations d'ordre	21 000

Répartition des dépenses de fonctionnement 2024



Les charges de personnel qui représente 74% des dépenses totales sont prévues en augmentation de 8% par rapport à leur niveau 2023.

Les charges à caractère générales augmentent de 28% en raison notamment de l'augmentation du coût des fluides.

B - La section d'investissement

1) Les recettes d'investissement

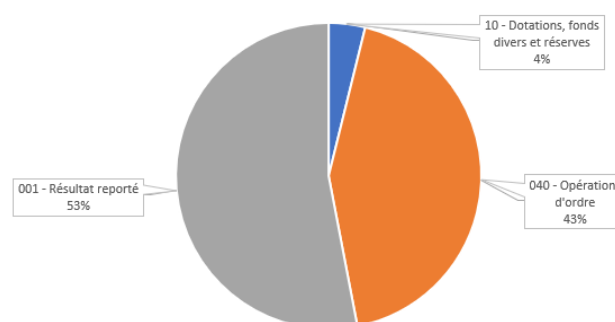
Les principales recettes d'investissement sont issues du FCTVA évalué à 1 880€, des opérations d'amortissement (21 000€) (4% des recettes totales) et surtout de l'excédent reporté pour 43% des recettes totales.

Recettes d'investissement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024
13 - Subventions d'investissement	100 000	10 000	0	0	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	50 128	14 000	1 880	-87%
040 - Opérations d'ordre	0	20 000	19 000	21 000	11%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	2 082	0	0	-
001 - Résultat reporté			3 985	25 822	548%
	100 000	82 210	36 985	48 702	14%
RAR BP	0	0	3 360	-	-
	100 000	82 210	40 345	48 702	21%

Recettes d'investissement 2024 *	48 702
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 880
040 - Opérations d'ordre	21 000
001 - Résultat reporté	25 822

* hors RAR

Répartition des recettes d'investissement 2024



2) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement (36 516€) prévues en 2024 concernent :

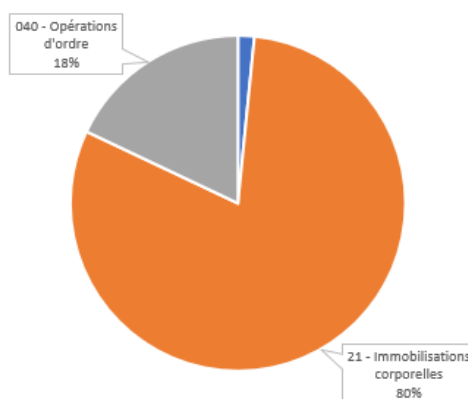
- l'achat de matériel de bureau et informatique,
- l'achat de mobilier.

Dépenses d'investissement	BP + DM 2021	BP + DM 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024
20 - Immobilisations incorporelles	0	3 200	200	702	251%
21 - Immobilisations corporelles	92 500	20 500	29 945	35 814	20%
040 - Opérations d'ordre	0	8 000	7 500	8 000	7%
020 - Dépenses imprévues	7 500	382	2 200		-100%
001 - Résultat reporté	0	50 128	0	0	-
	100 000	82 210	39 845	44 516	12%
RAR BP	0	0	500	4 186	737%
	100 000	82 210	40 345	48 702	21%

Dépenses d'investissement 2024 *	44 516
20 - Immobilisations incorporelles	702
21 - Immobilisations corporelles	35 814
040 - Opérations d'ordre	8 000

* hors RAR

Répartition des dépenses d'investissement 2024



Conclusion

Pour conclure, aujourd'hui plus que jamais au regard de l'inflation, il est nécessaire de déployer les moyens suffisants à la préservation de l'unité de la ville et de son vivre-ensemble.

La santé, le respect, la prévention, la culture, le lien social, le partage, la solidarité restent nos priorités. Par ailleurs, le CCAS aux côtés de la Ville et ses partenaires s'inscrit dans cette année Olympique et paralympique à travers à la fois des événements et activités pour toutes et tous.